

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**



Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit juin à 17 heures 30, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni salle des Conseils à la Mairie de Tulle, sous la présidence de Madame Sandy LACROIX, Président Délégué de la Caisse des Ecoles.

N°19

Etaient présents : Me LACROIX, Me COMBE Me RAZOUKI, Mr BROQUERIE, Mr ROCHE, Mr SAUVEZIE, Mr MADELMONT, Me BARBANCE, Me THOMAS, Me MARLEIX, Mr PARDOUX,

Etaient excusés : Me FOURNIER, Me DEROBE, Me PAULINE, Mr DESHORS

Etaient absents : Mr CONBES, Me HAMZAOUI, Mr CERON, Me BENOIT, Mr HULPUSCH, Me ARRESTIER, Me CAILLEAUD BALLER, Me DEROBE, Me VUYSTEKE, Mr HEQUET,

**TARIFS SEJOURS SPORTIFS
APPLICABLES AU 1^{er} juillet 2021**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget de la Caisse des Ecoles,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

Décide à l'unanimité, de fixer les tarifs des séjours sportifs : (Prix par journée)

Revenus annuels	< 20000€	20001€ à 30000€	30001€ à 40000€	40001€ à 50000€	+ 50001€
	32.34 €	36.81 €	41.27 €	45.75 €	50.19 €

Pour extrait conforme
Le Président Délégué de la Caisse des Ecoles,

